

Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

Déclaration du groupe de la mutualité

L'objectif de cet accord transatlantique est d'instituer une zone de libre-échange et d'investissement entre les États-Unis et l'Union européenne et de créer ainsi un marché commun avec une convergence réglementaire pour les 820 millions de consommateurs européens et américains. Au-delà de la taille du marché ainsi créé, il représenterait à lui seul près de 50 % du PIB mondial et le tiers des échanges, c'est la question des conséquences de cette convergence réglementaire qui constitue l'essentiel des enjeux de cet accord.

L'avis cherche à répondre, au-delà des divergences de fond sur le principe même d'un traité transatlantique, aux questions posées dans le cadre de la saisine gouvernementale et notamment au regard de la transparence des négociations et de l'inscription de ces négociations dans une perspective de développement durable et dans le respect des normes sociales, sanitaires et environnementales

Au regard des enjeux, l'avis souligne l'absence d'études d'impact par secteur et par pays, ce qui rend difficile la réponse à la question des bénéfices réels attendus. Ce point est particulièrement important et doit dépasser l'aspect purement économique.

Parallèlement, et malgré certains efforts récents, la société civile manque de visibilité sur les principales questions posées par le traité. L'avis propose le lancement d'un grand débat démocratique ouvert à toutes les parties prenantes.

Au-delà d'une communication sur les enjeux du traité, ce débat doit permettre de prendre en compte les aspirations exprimées par les citoyens et l'ensemble de la société civile compte tenu des incidences du PTCEI en matière de protection des consommateurs, de santé, d'environnement, de propriété intellectuelle, de droit du travail, ou d'emploi.

L'occasion nous est donnée aujourd'hui de mettre en avant les préoccupations du mouvement mutualiste sur le traité transatlantique.

La Mutualité française, acteur majeur de la protection sociale et de l'économie sociale et solidaire, s'inquiète, avec ses homologues européens, des conséquences pour les citoyens que pourrait engendrer l'adoption d'un tel traité, notamment en matière de santé.

Pour notre groupe, trois points de vigilances méritent notamment d'être signalés :

- Les services de santé ne sont pas des biens et services comme les autres.
- Ce traité ne doit pas porter atteinte à certains dispositifs de régulation nationale.
- Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États par arbitrage ne saurait porter sur les services de santé et de protection sociale obligatoire et complémentaire.

Le groupe de la mutualité insiste donc pour que soit réaffirmée l'exclusion des services de santé, de soins et d'assurance maladie solidaire du partenariat transatlantique car les effets possibles du PTCl sur la pérennité des systèmes de protection sociale – obligatoire ou complémentaire – basés sur la solidarité seraient lourds de conséquences. Il se félicite que l'avis ait tenu compte à ce sujet de nos observations. Il aurait été préférable, comme le souligne l'avis, de déterminer les activités concernées à partir des « listes positives ».

Enfin le groupe de la mutualité partage la vigilance exprimée dans l'avis concernant l'impact que pourrait avoir un tel accord sur le développement de pays tiers, en particulier ceux du Sud qui bénéficient d'accords préférentiels avec l'UE.

L'avis a défini des lignes rouges à ne pas franchir que le groupe de la mutualité partage. Il votera le texte si aucun amendement ne vient en dénaturer le sens.